

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du Lundi 5 décembre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2022-071

Cours de catalan à l'école de Bages pour l'année scolaire 2021-2022 Signature de la convention avec L'APLEC

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 22/11/2022

Étaient présents : 18

Mme CABRERA Marie (Le Maire)
Mme AURICHE Christine
M. GUARDIA Georges
Mme BORDES Corine
M. CONTON Bernard
M. MOGLIA Adrien
Mme CAZORLA Anaïs

M.BATLLE Olivier
M. CAMPA Pierre
Mme BORNAREL Chantal
M.ROMANO Vincenzo
M. LOPEZ Jean
Mme MOLINA Elisabeth
M. GARCIA Sylvain

M. REVARDY Louis
M. STEFAN Robert
Mme NATIVEL Marie-Claire
M. ROBERT Ludovic

Étaient représentés : 09

Mme POHYLSKI Marjorie excusée a donné procuration à M. Bernard CONTON
Mme TAULERE Marie-Antoinette excusée a donné procuration à Mme Christine AURICHE
M. GUILLOY Jean-Marie excusé a donné procuration à M. Vincenzo ROMANO
Mme MARTINEAU Nelly excusée a donné procuration à Mme Marie CABRERA
M. BEN ABDESLEM Kadi excusé a donné procuration à M. Georges GUARDIA
M. LEHMANN Emmanuel excusé a donné procuration à M. Olivier BATLLE
Mme FERNANDEZ Elodie excusée a donné procuration à M. MOGLIA Adrien
Mme FERNANDES Jennifer excusée a donné procuration à Mme Anaïs CAZORLA
M. AYBAR Patrice excusé a donné procuration à Mr Ludovic ROBERT

Était Absent : /

Monsieur CONTON Bernard a été désigné comme Secrétaire de Séance.

Nombre de membres présents :	18	Nombre de procurations :	9	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame le Maire informe l'assemblée que des cours de catalan sont dispensés chaque année à l'école élémentaire de Bages.

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20221205-DEL2022-071-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

Séance du 05/12/2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2022-071

Cours de catalan à l'école de Bages pour l'année scolaire 2022-2023 - Signature de la convention avec L'APLEC

.../...

Madame le Maire fait part d'une convention à passer entre l'APLEC (Association Pour L'Enseignement du Catalan) et la Commune dans le cadre de sensibilisation et de l'apprentissage de la langue catalane à l'école élémentaire de Bages.

Le coût de cette prestation serait de 35 €/h à raison de 12 h par semaine sur 34 semaines, soit un montant prévisionnel de 14 280 € / 2 = **7 140 €** pour l'année scolaire 2022/2023.

Dans le cadre de l'article 4 de la convention, la participation de la commune de Bages serait à hauteur de **50 % du coût** correspondant aux heures dispensées pour la période de Novembre 2022 à Juillet 2023.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la convention avec l'APLEC telle que proposée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de séance,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Marie CABRERA

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20221205-DEL2022-071-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022